

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à l'octroi, en 2016, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2 500 000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre (D-30.32).

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG : 24 juin 2015

Dossier communiqué le : 29 juin 2015

Délai d'opposition (*y compris suspension du 01.07 au 31.08.2015 - cf. art. 13, al.1 LAC*) : 15 octobre 2015

Les charges de fonctionnement du Grand Théâtre émergeant au budget de la Ville de Genève - subvention de 9,5 millions de francs à l'Orchestre de la Suisse romande non comprise – représentent un montant net de 43,3 millions de francs. A cette somme, la Ville de Genève ajoute une subvention (hors gratuités) de 10,7 millions de francs.

Pour mémoire, une étude comparative avec différents opéras - à laquelle l'ACG a été associée - a notamment mis en évidence que les moyens à disposition du Grand Théâtre devraient être augmentés, afin de garantir le maintien de la qualité des artistes qui se produisent sur la scène de Neuve.

Par ailleurs, de son côté, le Conseil d'Etat, dans le prolongement du vote de la nouvelle loi sur la culture, a décidé de s'engager en faveur du Grand Théâtre en proposant au Grand Conseil une subvention annuelle évolutive, de 500'000 francs en 2015, 2 millions en 2016 et 3 millions en 2017.

Compte tenu de ce qui précède et dans la mesure où deux chantiers d'importance en cours et à venir, à savoir, d'une part le désenchevêtrement des tâches et, d'autre part, la future réforme de la péréquation financière intercommunale, sont susceptibles d'avoir d'importants impacts sur ce dossier, il est proposé de maintenir la subvention annuelle accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre à son niveau actuel.

Pour rappel, cette subvention annuelle a été introduite en 1998 pour tenir compte de l'important « effet de débordement » des prestations de cette institution culturelle dont la majorité des spectateurs viennent de l'extérieur de la Ville de Genève.

Pour 2016, il a donc été décidé de proroger la subvention annuelle accordée à la Ville de Genève en faveur du Grand Théâtre au niveau de 2015, soit Fr. 2'500'000.-.

Cette subvention de fonctionnement été adoptée par l'Assemblée générale de l'ACG le 24 juin 2015.
--